AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -7-4-66 491091

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.258-57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs
N° 67 - AVRIL 1966/10

DELAIS D'EMPLOI DES INSECTICIDES AVANT LA RECOLTE DE PRODUITS VEGETAUX DESTINES A L'ALIMENTATION

Nom commun du Produit	Délais d'interdiction en jours	Observations
A - Hydrocarbures chlorés		
D.D.T.	I5	
H.C.H.	-	Restriction pour traitement des sols
Chlordane	I5	
Lindane	I5	
Aldrine	30	Interdit sur cultures légumières. En traitement du sol sur fraisiers, elle est autorisée seulement avant le départ de la végétation.
Dieldrine	30	Interdit sur cultures maraichères
Endrine	45	Autorisé uniquement sur canne à sucre
D.D.D.	7	
Méthoxychlor	7	
Ethylphényldichloréthane	7	
Toxaphène et polychlorocamphane	2I	
Heptachlore	2I	
Endosulfan	I5	Non dangereux pour les abeilles
B - Esters Phosphoriques		
Sulfotep	I0	Cultures légumières en serres
Parathion	I5	
Parathion méthyle	I5	
Diazinon	I5	Sauf pour l'olivier, dans ce dernier cas, le délai est de 2I jours avant le premier ramassage.
Malathion	7	
E.P.N.	I5	
Trichlorfon	7	
Azinphos éthyl	I5	
Azinphos méthyl	I5	
Nichlorfos	I5	
Diaxathion	I5	
Diethion	I5	Non dangereux pour les abeilles
Fenthion	I5	Pour l'olivier : 2I jours avant le premier ramassage
Prothoate	I5	
Phenkapton	I5	
Phosalone	I5	Non dangereux pour les abeilles
Carbophénothion	I5	
Naled	7	48 heures avant récolte dans les serres
Imidan	I5	

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

P 197

Nom commun du Produit	Délais d'interdiction en jours	Observations
Fenitrothion	I5	
Bromophos	7	
Dichlorvos	5	
C – Insecticides systémiques		
Déméton méthyle	2I	Interdit sur cultures légumières
Déméton méthyle i	2I	"
Oxydéméton methyle	2I	"
Endothion	2I	Contre la mouche de l'olive 2I j. avant le premier ramassage.
Phosphamidon	2I	"
Mevinphos	7	néant
Dimefox	60	Houblon seulement
Diméthoate	7	Interdit sur cultures légumières. Pour la mouche de l'olive le délai avant récolte est de 2I j. avant le premier ramassage.
Formothion	7	Interdit sur cultures légumières
Vamidothion	30	"
D – Insecticides spécifiques		
Chlorobenzilate	7	
Binapacryl	2I	
Chlorfénizon ou PCPPCBS	7	
Fénizon PCPBS	7	
Isolan	I5	
Dichlorophényltrichloréthanol... (Dicofol)	I5	Non dangereux pour les abeilles
Chlorbenside	7	
Tétradifon	7	
Thioquinox	I5	
Tétrasul	7	
E – Produits divers		
Carbaryl	7	
Nicotine	I0	
Minacide	I5	

LEGISLATION CONCERNANT L'EMPLOI DES ARSENICAUX

a) Les composés arsenicaux solubles : leur emploi n'est autorisé que pour les traitements d'hiver de la vigne et leur utilisation à toute autre fin est proscrite.

b) Les produits arsenicaux insolubles : leur emploi est interdit :

- en tout temps dans les cultures maraichères et dans les vergers contenant des cultures intercalaires;
- à partir de deux mois avant la récolte pour les fruits à pépins,
- à partir de cinq semaines après la floraison pour les pêchers et les pruniers,
- après la floraison pour les cerisiers et les abricotiers,
- à partir d'une semaine avant la récolte pour les pommes de terre,
- pendant la floraison des arbres fruitiers et des plantes visitées par les abeilles.

L.L.TROUILLON M.BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

TRAITEMENTS DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU

Sur toutes les espèces il importe d'empêcher la création de colonies de pucerons. Exécuter dès maintenant un traitement aphicide.

ABRICOTIER - Le choix du produit de traitement contre les pucerons se portera sur un insecticide susceptible de détruire les chenilles mineuses actuellement observées.

L'adjonction d'un produit anti-oïdium est utile dans les vergers où cette maladie a été decelée. Les produits à base de soufre peuvent encore être utilisés. Le Dinocap est également très actif contre l'Oïdium.

CERISIER - Dans les vergers où existerait la Cheimatobie choisir également un aphicide ayant une action de contact rapide auquel sera adjoint un fongicide (pour prévenir le monilia et le coryneum).

PECHER - Les colonies créées par les pucerons qui ne seront pas jugulées actuellement seront ensuite impossibles à détruire; il faut donc exécuter un traitement minutieux qui sera éventuellement répété 5 à 6 jours plus tard.

Utiliser un insecticide systémique.

Le pêcher est actuellement vulnérable aux attaques du Monilia, du Coryneum, de l'Oïdium; contre ces maladies utiliser les anticryptogamiques appropriés.

PRUNIER - Outre les pucerons et la Cloque, il convient actuellement de prévenir la Rouille.

COLZA

C'est avant la floraison que les méligèthes provoquent des dégâts en recherchant dans les boutons floraux les étamines.

Partout où cet insecte sera observé, traiter immédiatement.

OLIVIER

Les chenilles de la Teigne sont actuellement très actives (Gard en particulier). La lutte contre cette génération phyllophage permet de réduire l'importance des 2 autres générations. Utiliser l'arséniate de plomb, le D.D.T. le Lindane, ou les esters phosphoriques.

Ajouter un fongicide dans les olivettes où le Cycloconium a été observé.

TRAITEMENTS DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

POMMIER - Nous rappelons notre bulletin n° 66; 3° supplément du 25 mars.
La protection contre la Tavelure doit être renouvelée notamment dans les régions montagneuses de la Circonscription et dans les vergers du littoral où la maladie s'est manifestée l'année dernière.
Poursuivre la lutte contre l'Oïdium.
Les chenilles défoliatrices ont fait leur apparition.

POIRIER - Le gel a causé de graves dégâts notamment dans l'Hérault et le Gard. Néanmoins on doit conserver l'arbre en bon état de végétation, donc continuer la lutte contre les parasites (Psylles, Tavelure).
Quelques Hoplocampes se déplacent. Dans les vergers où ce ravageur s'est manifesté en I965 s'assurer que le produit utilisé contre les S?sylles est efficace vis-à-vis de l'Hoplocampe.
Epoque de traitement : chute des pétales.

Le 4 avril I966

L'Inspecteur : P. BERVILLE — L.L. TROUILLON — M. BEZUT

P198